

# Aide d'urgence pour les commerces dégradés

## METROPOLE GRAND LYON

### Présentation du dispositif

Afin de soutenir les commerces indépendants, véritables acteurs de l'économie de proximité, lourdement impactés par les événements de ces derniers jours, la Métropole de Lyon crée un fonds d'aides à l'investissement pour la sécurisation des boutiques

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Sont éligibles commerces indépendants de la Métropole.

#### Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

L'aide permettra de financer différents dispositifs de sécurité (rideaux métalliques, vitrages renforcés, bouton d'alarme, grilles, etc.) afin de limiter au maximum les intrusions ou les cambriolages et d'assurer ainsi la continuité de l'activité des commerces.

Les équipements financés doivent être fabriqués en Europe.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Les équipements sont soutenus à hauteur de 5 000 euros.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la Métropole Grand Lyon.

---

## Organisme

### METROPOLE GRAND LYON

- 20, rue du Lac  
CS 33569  
69505 LYON Cedex 3